

**Procès-verbal** de la session **SPÉCIALE** tenue le **9 DÉCEMBRE 2013 à 20 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

Les membres du conseil étant tous présents et renonçant à un nouvel avis de convocation, la session débute à 20 heures.

### **13.329 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 20 heures.

### **13.330 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Rémunération des membres du Service de sécurité incendie
  - 4.2 Augmentation salariale des employés municipaux pour l'exercice 2014
  - 4.3 Adoption des conditions de travail des employés municipaux
5. CERTIFICAT DE LOCALISATION ET IMPLANTATION DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC MUNICIPAL – Mandat à un arpenteur-géomètre
6. SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS – Adoption du budget pour l'année 2014
7. TOURNOI DE HOCKEY DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC, ÉDITIONS 2016, 2017 ET 2018 – Participation financière
8. LEVÉE DE LA SESSION

**13-257      RÉSOLUTION NO 13-257  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**13,331 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**13,332 RESSOURCES HUMAINES**

**13,332.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

Ce point est reporté à une prochaine session.

**13,332.2 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2014**

**13-258      RÉSOLUTION NO 13-258  
AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS  
POUR L'EXERCICE 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière et aux étudiants une augmentation salariale de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

**13,332.3 ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**13-259      RÉSOLUTION 13-259  
POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a adoptée une politique intégrée des conditions de travail de ses employés le 7 février 2011;
- 2 Ces conditions de travail seront échues le 31 décembre 2013;
- 3 Il y a lieu d'adopter le document «*Conditions de travail 2014 – 2015 – 2016*» auquel quelques modifications ont été apportées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.** Le conseil municipal adopte le document «*Conditions de travail 2014 – 2015 – 2016*» dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale. Nonobstant ce qui précède, afin d'alléger la présentation du livre des procès-verbaux, l'annexe n'y sera pas incluse mais sera conservée aux archives municipales pour fins de référence. Ce document sera en vigueur pour les années 2014, 2015 et 2016.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution et du document finalisé des conditions de travail sera remise à tous les employés.

**13.333 CERTIFICAT DE LOCALISATION ET IMPLANTATION DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC MUNICIPAL – Mandat à un arpenteur-géomètre**

13-260

**RÉSOLUTION NO 13-260  
CERTIFICAT DE LOCALISATION ET IMPLANTATION  
DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC MUNICIPAL  
MANDAT À L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville construit un nouveau bâtiment de service au parc municipal;
- 2 Il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour préparer un certificat de localisation et l'implantation de ce bâtiment;
- 3 La firme Auclair Drolet a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Auclair Drolet, arpenteurs-géomètres, pour procéder à la préparation d'un certificat de localisation et l'implantation du bâtiment de service qui sera construit au parc municipal.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF CENTS DOLLARS (900,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Auclair Drolet, arpenteurs-géomètres.

**13,334 SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS – Adoption du budget pour l'année 2014**

**13-261 RÉSOLUTION NO 13-261  
SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS  
ADOPTION DU BUDGET 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans l'Entente intermunicipale entre la MRC d'Asbestos et les municipalités participantes pour la gestion du site d'enfouissement régional, il est prévu que le budget soit présenté à chacune de ces municipalités;
- 2 Les prévisions budgétaires totales de l'an 2014 pour la gestion du lieu d'enfouissement s'élèvent au montant de **cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (51 285 \$)**;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **BUDGET 2014.** La Ville de Kingsey Falls approuve les prévisions budgétaires de l'an 2014 pour le Site d'enfouissement régional d'Asbestos géré par la MRC des Sources au montant de **CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (51 285,00 \$)**.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC des Sources.

**13,335 TOURNOI DE HOCKEY DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC, ÉDITIONS 2016, 2017 ET 2018 – Participation financière**

**13-262 RÉSOLUTION NO 13-262  
PARTICIPATION FINANCIÈRE AU  
TOURNOI DE HOCKEY DES POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les policiers et policières de la MRC d'Arthabaska désirent déposer leur candidature afin de recevoir à nouveau dans la région le Tournoi de Hockey des Policiers Provinciaux du Québec en 2016, 2017 et 2018;
- 2 Les organisateurs de ce tournoi demandent à la ville de renouveler l'entente intervenue pour les tournois de 2010, 2011 et 2012 par une contribution financière pour la location de la glace à l'aréna de Kingsey Falls;
- 3 Ce tournoi aura des retombées économiques importantes pour la Maison des jeunes de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser CINQUANTE POUR CENT (50 %) des coûts de location de glace au Centre récréatif Kingsey inc. pour le Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec qui se tiendra en 2016, 2017 et 2018, pour un montant maximum de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$) par année.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Guy Désilets du comité organisateur du Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec.

### **13,336 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 20.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier

